

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 16 octobre 2023

N° 020-2023

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Procurations : 4

Nombre de votants : 15

Votes

Pour : 3

Contre : 8

Abstention : 4

Date de la convocation

11 octobre 2023,

affichée le 11 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize octobre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Étaient présents : Mmes DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU,

MM. KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE

Absents excusés :

Mme BENYAHIA qui donne pouvoir à Mr KOCIUBA

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB

Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr GOURNET

Mme SIMON qui donne pouvoir à Mr DENIS

Mme TOUROLLE, Mr KRAWIEC, Mr MAQUIN

Absents : Mr BRIZION

Secrétaire de séance : Maggy DUBRUNQUEZ

Le procès-verbal du 19 juin 2023 est approuvé.

Objet : Avis du Conseil municipal sur le projet d'implantation du parc éolien des Tierces à DOUX

-Vu l'arrêté 2023-424 portant ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien dit « Les Tierces » regroupant trois aérogénérateurs et deux postes de livraison, situé sur le territoire de la commune de DOUX et présentée par la société SAS Parc éolien des Tierces (VSB énergies nouvelles)

-Vu l'article R.181-38 du code de l'environnement sollicitant l'avis du conseil municipal

-Considérant que chaque membre du conseil a pu prendre connaissance du projet au préalable

Monsieur le Maire expose le projet d'implantation du parc éolien des Tierces sur la commune de DOUX et explique qu'il nécessite l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par :

3 voix POUR (Mme BENYAHIA, Mr KOCIUBA, Mr LEJEUNE),

8 voix CONTRE (Mr CAPITAINE, Mr DENIS, Mme JACOB, Mr GOURNET, Mr LAQUEUE, Mme SIMON, Mr STIENNE, Mme POUPONNEAU),

4 ABSTENTIONS (Mme DUBRUNQUEZ, Mme EMON, Mme FONTAINE B, Mme FONTAINE N.).

-EMET un avis défavorable sur le projet d'implantation du parc éolien des Tierces sur la commune de DOUX.

La secrétaire de séance

Le Maire, Michel KOCIUBA